

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **81104203.5**

⑤① Int. Cl.³: **B 65 D 85/76**

㉔ Date de dépôt: **02.06.81**

③① Priorité: **30.06.80 CH 5013/80**

④③ Date de publication de la demande:
06.01.82 Bulletin 82/1

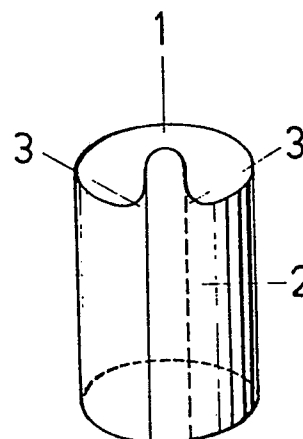
⑧④ Etats contractants désignés:
BE DE FR GB IT

⑦① Demandeur: **SOCIETE DES PRODUITS NESTLE S.A.**
Case postale 353
CH-1800 Vevey(CH)

⑦② Inventeur: **Charton, Henri Vincent Noel**
Chemin de Chenailleta
CH-2013 Colombier(CH)

⑤④ **Emballage de fromage frais.**

⑤⑦ **Emballage de fromage frais, en particulier de "petit suisse", constitué d'une bande de papier à longues fibres.**



Emballage de fromage frais

La présente invention se rapporte à un emballage de fromage frais, plus particulièrement de ceux appelés "petit suisse".

Selon le décret français No. 53-1048 du 26 octobre 1953 modifié, "La dénomination "Suisse" est réservée à un fromage frais préemballé, à pâte homogène, molle, non salée, de forme cylindrique, du poids de 60 grammes environ ..." (J.O. du 22 février 1976 page 1231), tandis que la dénomination "demi-suisse" ou "petit suisse" est réservée au même fromage, mais d'un poids de 30 grammes environ.

Le préemballage est généralement constitué par une bande de papier buvard absorbant le liquide exsudé par le fromage frais.

De plus en plus, ce genre de fromage frais est vendu dans les alvéoles d'un plateau en feuille de matière plastique thermoformée par exemple, couvert et scellé au moyen d'une feuille d'aluminium.

Cette présentation, sans doute hygiénique, complique sensiblement le déballage. En effet, le papier buvard humide dont les fromages frais sont toujours entourés ne présente pratiquement pas de résistance à la traction, de sorte qu'il n'est guère possible d'extraire les fromages de leur alvéole en tirant sur un coin du papier.

30

L'emballage selon l'invention ne présente pas ces inconvénients. Il est caractérisé par le fait que la bande est constituée d'au moins une feuille de papier à longues fibres.

35 Le papier jusqu'ici généralement utilisé pour la confection

de sachets de thé convient à l'emballage selon l'invention.

Dans une forme d'exécution particulière, le papier est à base de chanvre.

5

En variante, la bande est constituée d'une couche de papier à longues fibres et d'une couche extérieure de papier buvard.

10 Dans une autre variante, la bande est constituée d'au moins une feuille de papier contenant des fibres longues et des fibres courtes.

Dans une forme d'exécution préférée, la bande présente au
15 moins une patte de traction.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'invention.

20 Au dessin, le "petit suisse" 1 est entouré d'une bande 2 constituée d'un papier à longues fibres tel que celui généralement employé pour la confection des sachets de thé. Le tout peut être placé, en ménageant de préférence un certain espace libre, dans l'alvéole d'un plateau constitué d'une
25 feuille de matière plastique thermoformée.

Les deux extrémités de la bande 2 présentent chacune une patte de traction (3,3') qui se recouvrent et permettent d'extraire facilement la bande de l'alvéole. La résistance
30 du papier à longues fibres, même humide, est sensiblement supérieure à celle du papier buvard utilisé jusqu'ici à cet usage, bien que la capacité d'absorption de liquide du papier selon l'invention soit suffisante; comme elle est légèrement inférieure à celle du papier buvard, il reste un peu
35 d'eau au fond de l'alvéole et le "petit suisse" y adhère

moins.

En outre, de manière inattendue, le papier à fibres longues adhère beaucoup moins au "petit suisse" que le papier bu-
5 vard, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de l'enduire de paraffine par exemple.

Enfin, en tirant sur les pattes, on dégage un canal entre la bande et la paroi interne de l'alvéole qui laisse péné-
10 trer l'air au fond de cette dernière, facilitant encore la sortie du "petit suisse"; celui-ci peut être extrait sans retourner l'alvéole.

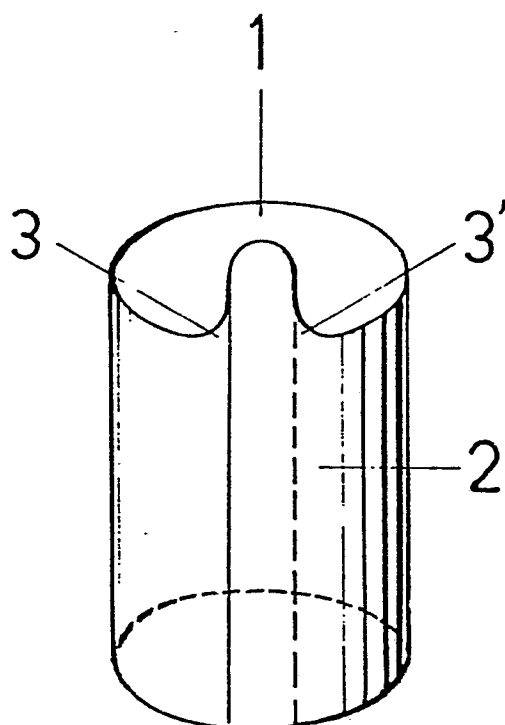
Lorsque, de façon habituelle, l'alvéole est scellée au
15 moyen d'un opercule d'aluminium par exemple, les pattes de traction sont rabattues à l'équerre, mais elles tendent à se redresser à l'ouverture.

En effet, autre caractéristique imprévisible du papier choisi, il tend à reprendre sa forme originelle. De la sorte,
20 non seulement les pattes de traction tendent à se relever et facilitent la préhension, mais la bande se déroule facilement parce qu'elle tend à reprendre une forme plane.

Revendications

1. Emballage de fromage frais, en particulier destiné aux fromages appelés "petit suisse", constitué par une bande de papier entourant le fromage, caractérisé par le fait que la bande est constituée d'au moins une feuille de papier à longues fibres.
2. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le papier est celui généralement utilisé pour la confection de sachets de thé.
3. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la bande présente au moins une patte de traction.
4. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la bande est constituée d'une couche de papier à longues fibres et d'une couche extérieure de papier buvard.
5. Emballage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la bande est constituée d'au moins une feuille de papier contenant des fibres longues et des fibres courtes.

1/1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0042982

Numéro de la demande

EP 81 10 4203

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>FR - A - 1 465 643</u> (GERVAIS) * en entier * --	1	B 65 D 85/76
	<u>US - A - 3 386 834</u> (NOISET) * en entier * --	1,2	
	<u>US - A - 3 061 087</u> (SCRIVENS) * en entier * --	3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
	<u>FR - A - 1 517 852</u> (VUILLARD) * en entier * -----	3	B 65 D
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 5-10-1981	Examineur VANTOMME